



FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE FORMATION MEDICALE CONTINUE DE LA REGION CORSE

36, hameau de Torre 20220 AREGNO
tél : 04.95.60.69.15 Email : fcfmc@wanadoo.fr

Site : www.corsicamed.com

N° Formateur : 94 20 20 177 20 - N° Siret : 401 454 814 00013
numéro d'agrément fmc 100 291

MODALITES D'INSCRIPTION 2012

Pour vous inscrire, joindre au bulletin d'inscription :

- Un chèque de caution de **200 euros, par séminaire, à l'ordre de la FCFMC** rendu à l'issue de la formation.
- Une feuille de soins barrée **par séminaire** ou **si vous êtes remplaçant**, (les médecins retraités ayant une activité libérale peuvent être indemnisés) pour avoir droit à l'indemnisation, joindre également :
 - Soit l'attestation d'ouverture de droits OGC en cours de validité,
 - Soit les 3 documents ci-après :
- Un justificatif d'inscription à l'Ordre des médecins ou une licence ordinale de moins d'un an,
- Une ou plusieurs attestations de remplacement pour une durée cumulée de 30 jours,
- Une déclaration sur l'honneur indiquant que vous exercez une activité libérale à titre principal

Merci de bien lire les notes qui suivent avant de vous inscrire :

- Seuls les adhérents à la FEDERATION CORSE de FMC à jour de leur cotisation pourront s'inscrire :
 - Si vous êtes adhérent par l'intermédiaire d'une association locale, il vous suffit de nous donner les coordonnées de votre association et de joindre un justificatif à votre bulletin d'inscription
 - Dans le cas contraire, il vous faudra envoyer, en même temps que votre bulletin d'inscription et indépendamment des chèques de caution, **un chèque d'adhésion de 46 euros, pour l'année 2012**, au nom de « CORSE FMC Direct ».
- Les séminaires mixtes ML (MG+MS) sont ouverts seulement aux spécialités concernées par les thèmes.
(cf bulletin d'inscription)

Pour les participants, dont le lieu d'exercice se situe à plus de 100 kms de celui du séminaire, un **remboursement, à concurrence de 60 euros des frais d'hôtellerie de la nuit du vendredi au samedi, pourra être effectué, bien sûr en échange de la facture originale. Nous ne réservons pas les chambres des participants.**

Compte tenu du nombre limité des places disponibles, les **inscriptions** ne pourront être **effectives qu'après réception** de l'ensemble des **documents demandés** et se feront par ordre d'arrivée, le cachet de la poste faisant foi.

En cas d'**annulation**, le chèque caution ne sera restitué que si l'annulation intervient **au plus tard un mois avant la formation**, ce qui nous laisse le temps de proposer la place laissée vacante à un participant éventuellement sur liste d'attente.

En espérant que ces thèmes répondront à vos besoins et dans l'attente de vous rencontrer...

Très amicalement

Nous vous rappelons que vous avez droit à quatre fois deux jours d'indemnisation par l'OGC pour l'année et à un crédit d'impôts maximal de 360 euros (40 heures sur la base du taux horaire du smic) par an pour votre formation.

(formulaire 2079 -FCE-SD N° Cerfa 12635*04)

Dr Nicole Carlotti
Présidente



FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE FORMATION MEDICALE CONTINUE DE LA REGION CORSE

36, hameau de Torre 20220 AREGNO
tél : 04.95.60.69.15 Email : fcfmc@wanadoo.fr

Site : www.corsicamed.com

N° Formateur : 94 20 20 177 20 - N° Siret : 401 454 814 00013
numéro d'agrément fmc 100 291

Chèr(e)s Ami(e)s, Car Amici,

2011 serait la dernière année de Formation médicale continue (FMC) (et son équivalent conventionné, la FPC) ; une année charnière entre FPC et DPC (Développement Professionnel Continu).

Il est donc acquis qu'en 2012, comme en 2011, FPC et DPC cohabiteront selon les mêmes règles :
8 jours indemnisés par l'OGC toutes actions confondues (FPC + DPC).

La « Fédé », Fédération des associations de FMC de Corse, indépendante des syndicats, agréée par la HAS, l'OGC et les CN-FMC vous propose de nouveaux séminaires et autres surprises pour la période 2012.

Forte de l'expérience de ses membres en FMC la « Fédé » vous proposera, donc pour 2012, des séminaires de « FPC » validantes, indemnisées, centrées sur la prise en charge des patients en ambulatoire. Formations privilégiant les thèmes en rapport avec l'activité réelle du médecin et lui permettant d'être reconnu dans son rôle d'acteur clé du système de santé.

A côté de ces actions « classiques », La Fédé en collaboration avec UIGS proposera, pour celles et ceux, qui ont une âme de pionnier, des démarches de DPC, plus orientées vers l'analyse réflexive de vos pratiques, avec quelques variantes dans leur réalisation (présentielles, non présentielles, mixtes ou par Internet) afin de vous offrir une diversification dans les thèmes, les techniques et les méthodes de travail.

Vivons pleinement le temps présent et rendez-vous dans un an pour voir si nos tutelles ont su s'adapter à nos besoins et nos pratiques et voir ce qu'elles nous proposeront ou nous imposeront.

Mais, vous pourrez toujours compter sur « la Fédé » pour vous accompagner dans votre démarche continue d'amélioration des pratiques.

Vi Preggu, un Bon Natale e a Pace e a Salute per Voi e i Vostri.

Dr François AGOSTINI
Vice-président

Dr Nicole Carlotti
Présidente